



## NOTRE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT



### Camp de jour Horizon - été 2019

- ✓ Vous avez jusqu'au 20 juin 2019, à 18h, pour vous faire rembourser (sauf ceux qui ont le tarif de l'arrondissement : 7 juin 2019, 16h). Des frais administratifs de 35\$ vous seront prélevés du dépôt. Les remboursements se feront par chèque seulement au nom du parent payeur des frais d'inscription; un délai de deux semaines est à prévoir. Les demandes doivent se faire par courriel à l'adresse suivante : [phorizonjeunesse@gmail.com](mailto:phorizonjeunesse@gmail.com)
- ✓ Il est obligatoire d'avoir son reçu pour se faire rembourser.
- ✓ Aucun remboursement ne sera accordé pour les raisons suivantes : absences lors du séjour au camp et pour une annulation faite une fois le début du camp; sauf sur présentation d'un billet médical. Dans ce dernier cas, un crédit vous sera accordé pour une inscription durant l'année suivante (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020).
- ✓ Le paiement complet de l'inscription est exigé avant le début du camp (20 juin 2019 : date limite) pour permettre à l'enfant de débiter le camp de jour.
- ✓ Advenant que les informations contenues dans le formulaire ne soient pas véridiques, le Programme Horizon jeunesse se réserve le droit d'annuler l'inscription à tout moment, et ce, sans remboursement.



**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'IL Y AURA UNE RENCONTRE D'INFORMATION POUR  
LES PARENTS LE JEUDI 20 JUIN 2019, AU CENTRE DES LOISIRS DE MONTRÉAL-  
NORD (11 121, AVENUE SALK, AU GYMNASÉ), À 18H.**